

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-181

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'entreprise Déménagements
LEBOURGEOIS** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le
stationnement **dans le cadre d'un déménagement qui aura lieu au 65
Saint-Malo le lundi 09 mars 2026**

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à
modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou
engins à deux roues sera interdit **le lundi 09 mars 2026 entre 08h00 et
12h00 :**

- *Rue Saint-Malo au droit du n°65 sur 3 places de
stationnement*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
Déménagements LEBOURGEOIS.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le cinq mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

